



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 2 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 27 mai 2020
Date de publication : 8 juin 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMD AOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.02.06.14

Objet

Constitution et composition
du Conseil d'Administration
du Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)

Secrétaire de séance

M. Mathieu BERTHAUD

Rapporteur

Mme Frédérique DRAY

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Pascal FICHÈRE à Monsieur le Maire
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle MANGIN

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale. L'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal.

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.

C'est le Conseil Municipal qui procède par délibération à la fixation du nombre d'administrateurs.

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

Les représentants de la société civile sont nommés par le Maire par arrêté, étant rappelé que le Maire doit procéder, par affichage en mairie, à une publicité à destination des associations précitées pour les informer du renouvellement du CA et les inviter à déposer des candidatures.

En application des articles L.123-6, R.123-7 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est prescrit une présentation de quatre catégories d'associations :

- Les associations de personnes âgées et de retraités,
- Les associations de personnes handicapées,
- Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et la lutte contre l'exclusion,
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), membre de droit.

Monsieur le Maire peut également nommer des personnes es qualité, qui mènent des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune.

Une fois la délibération du Conseil Municipal adoptée et l'arrêté pris, il sera procédé à la première convocation du CA qui élira son vice-Président.

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** à 16 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, répartis comme suit :
 - 8 membres élus au sein du Conseil Municipal,
 - 8 membres nommés par Monsieur le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- **DÉSIGNE** au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, les administrateurs suivants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Titulaires
1. Justine GRUET
2. Isabelle GIROD
3. Frédérique DRAY
4. Patricia ANTOINE
5. Blandine CRETIN MAITENAZ
6. Jean-Pierre CUINET
7. Nicolas GOMET
8. Timothée DRUET

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à nommer, par voie d'arrêté, les représentants d'associations locales.

Fait à Dole, le 2 juin 2020
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Tous services
- Élus concernés